

CANTON DU VALAIS

COMMUNE DE CHALAIS

Arrondissement forestier du Valais central

Plan de constatation de la nature forestière

REÇÜ le

Mise à l'enquête selon la loi fédérale sur les forêts **10 MAR. 2009**

art. 10 al.2 et art. 13 al.1

Plan N° 3

Légende

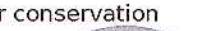
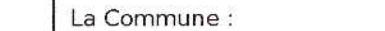
Forêt : ————— Constatation définitive de la forêt selon art. 10 et 13 LFO, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs immédiats.

— — Délimitation de la forêt à titre indicatif, en dehors des zones à bâtrir

Limites de la zone à bâtrir



1 : 1000

Le géomètre :	L'ing. forestier :	L'ingénieur conservation des forêts :	La Commune :
			
Chalais, le 10.03.09, le	Bramois, le	Chalais, le 27.03.09

Nom du géomètre officiel :	Publié au BO le :	Homologation par le conseil d'Etat le : Homologué par le Conseil d'Etat - 4 NOV. 2009 en séance du
 <p>Ingénieurs dipl. BPFZ/S Géomètre officiel</p> <p>Place du Cori 1 3966 Chalais Tél.+ Fax 027/458.14.50 Email: elzingre@netplus.ch</p>		

Plans cadastraux N° 5, 16, 17, 20, 21 et 22

Vers.	DATE	DESSIN	CONTROLE
Etabl.	Avril 2008	VS / CS	BE
Modif.	Fév. 2009	VS / CS	BE
Modif.	Mars 2009	VS / CS	BE

